

# Enjeux des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) pour les territoires

Yves Wertenberg - INAO





« Enjeux patrimoniaux et économiques des signes d'identification de la qualité et de l'origine pour nos territoires »  
AOC/AOP, IGP, LR, AB, STG



# Plan de l'intervention

## ■ L'INAO sur le territoire



SIQO – Késako ?

■ SIQO is money !



Bien analyser les enjeux  
SIQO sur mon territoire

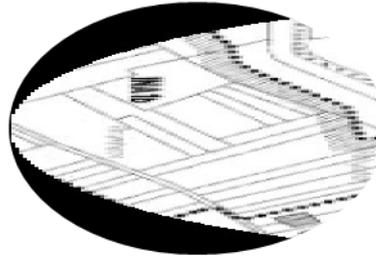
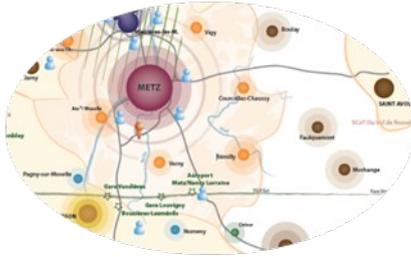


# L'INAO

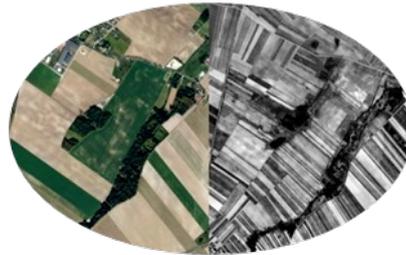
# sur le territoire



# Contributions réglementaires de l'INAO aux avis des autorités administratives



Aménagement  
du territoire et  
urbanisme



Affaires  
foncières



Gestion et  
préservation des  
paysages



Art. L643-4 du CRPM

Projets  
industriels et  
autres projets

# PROTECTION : Terroirs VS Territoires ?!

L'INAO a pour mission de protéger et/ou de contribuer à protéger :



• **les dénominations** : défense contre toute usurpation, imitation ou évocation (voir arrêt CJE du 7 juin 2018) : on protège une propriété intellectuelle et les intérêts associés et donc indirectement le consommateur (tromperie) et le territoire (économie)



• **le consommateur** : l'origine des matières premières est garantie <sup>AO, parfois IG et LR</sup>, des conditions de production sont définies et leur respect est contrôlé, la qualité est contrôlée <sup>AO, IG, LR</sup>, pour LR il est démontré qu'elle est toujours supérieure



• **les aires délimitées** : un espace géographique défini <sup>AO, IG</sup> à l'échelle communale (aire géographique) voire aussi parcellaire <sup>AO, parfois IG</sup> (délimitation), sur la base d'un lien entre la dénomination et cet espace géographique : transformer, contraindre, dégrader l'image de cet espace peut donc nuire à la production sous SIQO (réductions du potentiel ou des capacités de production, freins au développement, incompatibilité avec les conditions de production, dégradation qualitative, perte de valeur, augmentation des coûts et charges...)

**PROTECTION « DES TERRITOIRES » :**  
dans l'espace, dans le temps, dans les esprits... et dans l'assiette!



# SIQO – Késako

Art. L640-2 1° du CRPM :



Les **Signes d'Identification de l'Origine et de la Qualité** sont des « modes de valorisation » des produits agricoles, forestiers ou alimentaires et des produits de la mer...

# Un lien avec une zone géographique

## Appellations d'Origine (AOC & AOP)



- Elle est l'expression d'un **lien intime entre le produit et son terroir**, elle est de fait ancrée à un territoire, non reproductible ni déplaçable en-dehors.
- une **aire géographique** est délimitée sur la base du **lien à l'origine** : **toutes** les étapes de la production et de transformation y ont lieu ; elle est parfois <sup>effervescents</sup> divisée en 2 zones : de production et d'élaboration
  - une **aire parcellaire** peut être délimitée <sup>viticole surtout</sup> en son sein pour la production de la matière première

## Indications Géographiques (IG & IGP)



- Elle est l'expression d'un **lien entre le produit et un savoir-faire local** associé à une notoriété démontrée : l'origine locale des matières premières n'est pas nécessairement garantie.
- une **aire géographique** est délimitée sur la base du **lien à l'origine** : les étapes de production associées au savoir-faire s'y déroulent, les paramètres dont le lien avec les caractéristiques propres du produit est démontré sont pris en compte
  - rarement, une **aire parcellaire est** délimitée en son sein ; on lui substitue souvent des critères qui s'appliquent à la parcelle, analytiques (sol) ou autres

# Un signe de qualité

## Label Rouge (LR)



Signe dont bénéficient des produits qui, par leurs **conditions de production ou de fabrication**, ont un niveau de **qualité supérieur** (caractéristiques sensorielles et perception qualitative par le consommateur) reposant sur des conditions de production, l'image du produit au regard de ses conditions de production et les éléments de présentation ou de service.

## Agriculture Biologique (AB)



Mode de production spécifique assurant que les pratiques agricoles sont respectueuses des équilibres écologiques et de l'autonomie des agriculteurs.

## Spécialité Traditionnelle Garantie (STG)



Elle ne fait pas référence à une origine mais a pour objet de protéger la composition et modes de préparation traditionnels d'un produit.

[www.inao.gov.fr](http://www.inao.gov.fr)

# Comment faire reconnaître un SIQO ?

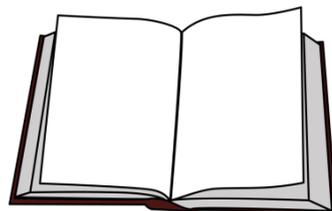
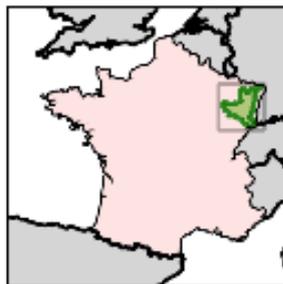
## Ex. du Munster



ODG



[www.inao.gov.fr](http://www.inao.gov.fr)



# Quels enjeux du SIQO sur le territoire ?

## Ex. du Munster

### Race :

Vosgienne, Simmental,  
Prim'Holstein,  
Montbéliarde ou issues  
du croisement avec ces  
races

### Alimentation :

Ration de base : minimum  
70% en MS de fourrage,  
provenant à plus de 95%  
de l'aire et 70% de  
l'exploitation, dont au  
moins 40% d'herbe en  
moyenne annuelle et  
25% quotidiennement

### Aliments interdits :

fourrages à influence  
aromatique défavorable  
(crucifères, poireaux,  
feuilles de betteraves)

Minimum 10 ares de  
pâturage/vache et 150j/an  
au pré

### Conservation/collecte :

Emprésurage à +26h max  
pour les transformateurs  
fermiers

Pour les laiteries : collecte  
quotidienne pour le lait  
cru, 48h en pasteurisé

# Quels enjeux du SIQO sur le territoire ? Ex. du Munster

Race :

Ali

**MOSELLE**

**MOSELLE**



# Quels AOC/AOP - IGP en Moselle ?

Recherche via le site de l'INAO :  
<http://inao.gouv.fr>



Rechercher un produit

INDIQUEZ UN PRODUIT

RÉGION / DÉPARTEMENT

+ Plus de critères

OK

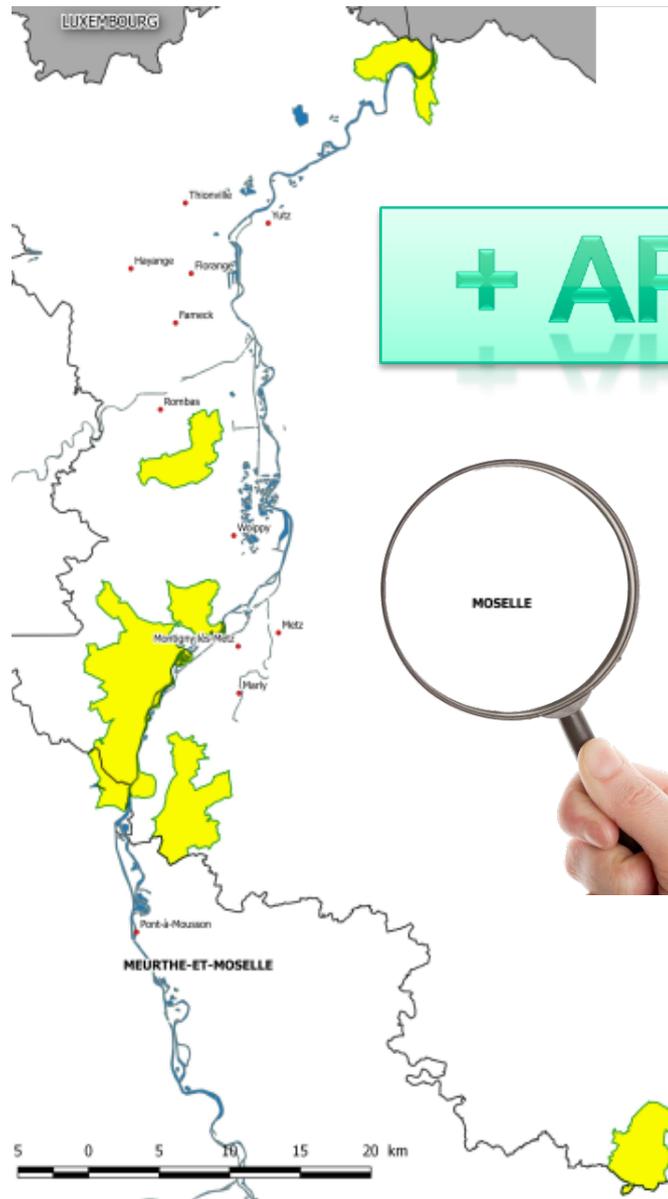
## Résultats de la recherche

Effectuer une nouvelle recherche

6 résultats

Bergamotes de Nancy	IGP	
Miel de sapin des Vosges	AOC - AOP	
Mirabelle de Lorraine	AOC - IG	
Mirabelles de Lorraine	IGP	
Moselle	AOC - AOP	
Munster	AOC - AOP	

# Quels AOC/AOP - IGP en Moselle ?



+ API



AOP « Moselle »



AOP « Miel de sapin des Vosges »



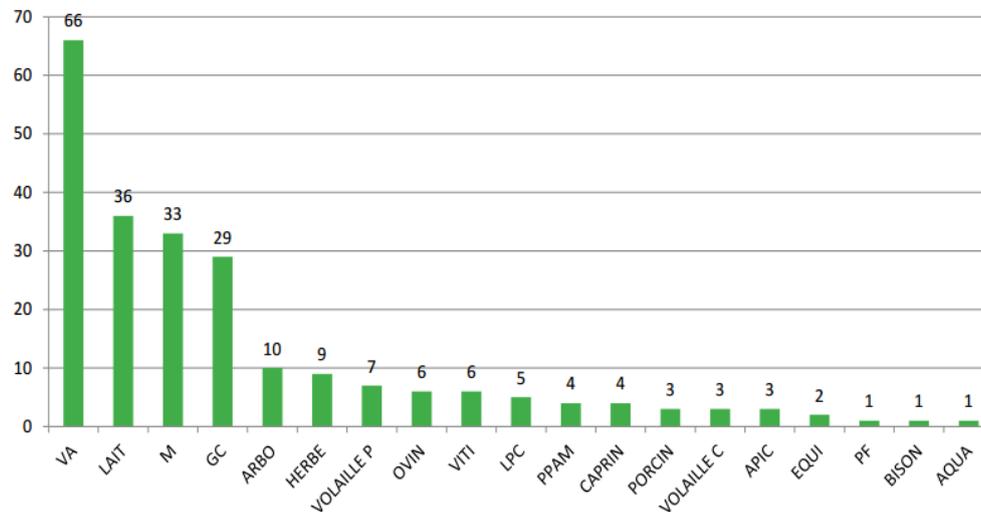
AOP « Munster »





# L'agriculture biologique en Moselle

Nombre de différents ateliers de production



Nombre d'exploitations engagées en AB en fonction de l'ancienneté

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>nouvel engagé</b>	15	8	6	9	21
<b>en conversion</b>	50	51	25	15	14
<b>2 à 5 ans</b>	7	20	53	65	58
<b>5 à 10 ans</b>	23	20	10	14	26
<b>10 à 15 ans</b>	21	28	30	24	24
<b>+ de 15 ans</b>	4	6	11	16	19

Estimation des surfaces conduites en bio

SAU : 13 934 ha			
STH	6 862 ha	Maraîchage	63,1 ha
Cult. fourragères	4 090 ha	dont tunnel	10 125 m <sup>2</sup>
Grandes cultures	2 861 ha	Petits fruits	0,8 ha
Fruitiers	18,2 ha	Vignes	38,9 ha

En Moselle, 143 exploitations sont engagées en agriculture biologique fin 2015. Cela représente une SAU de 13 934 ha conduite selon le cahier des charges de l'agriculture biologique soit 4,41% de la SAU du département. Par rapport à 2014 ce sont 2 105 ha supplémentaires.

Le département de la Moselle se démarque des autres car ce sont les ateliers d'élevage de bovins viande bio qui sont nettement les plus nombreux.



signo

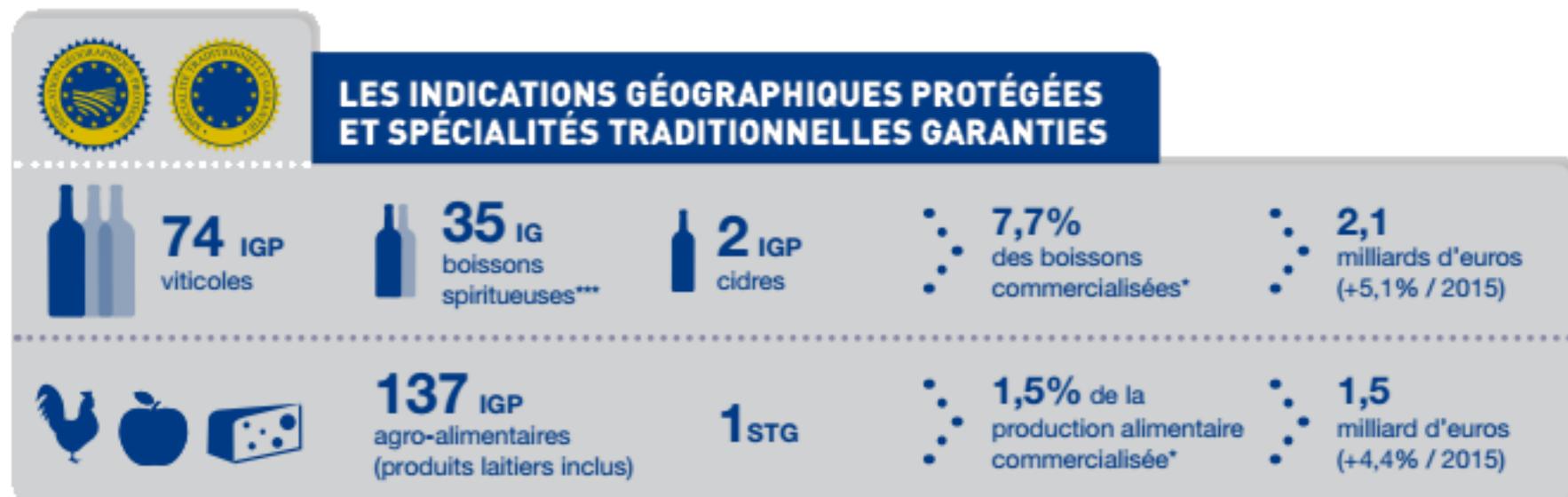
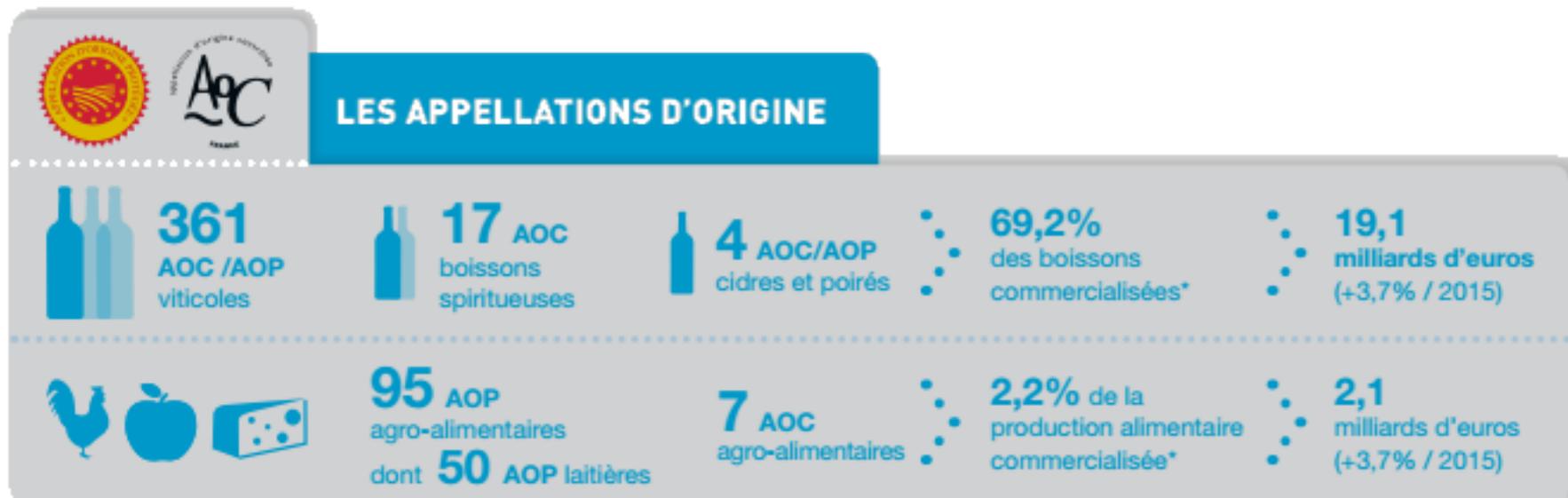
**IS**

**MONEY !**



# Les données économiques des SIQO

Source : Chiffres-clés 2016, INAO



# Les données économiques des SIQO

Source : Chiffres-clés 2016, INAO



## LES LABELS ROUGES



**429**  
labels rouges

dont **215** volailles  
**56** viandes  
**43** charcuteries

••• **1,3%** de la  
production alimentaire  
commercialisée\*

••• **1,2**  
milliard d'euros  
(stable / 2015)



## L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



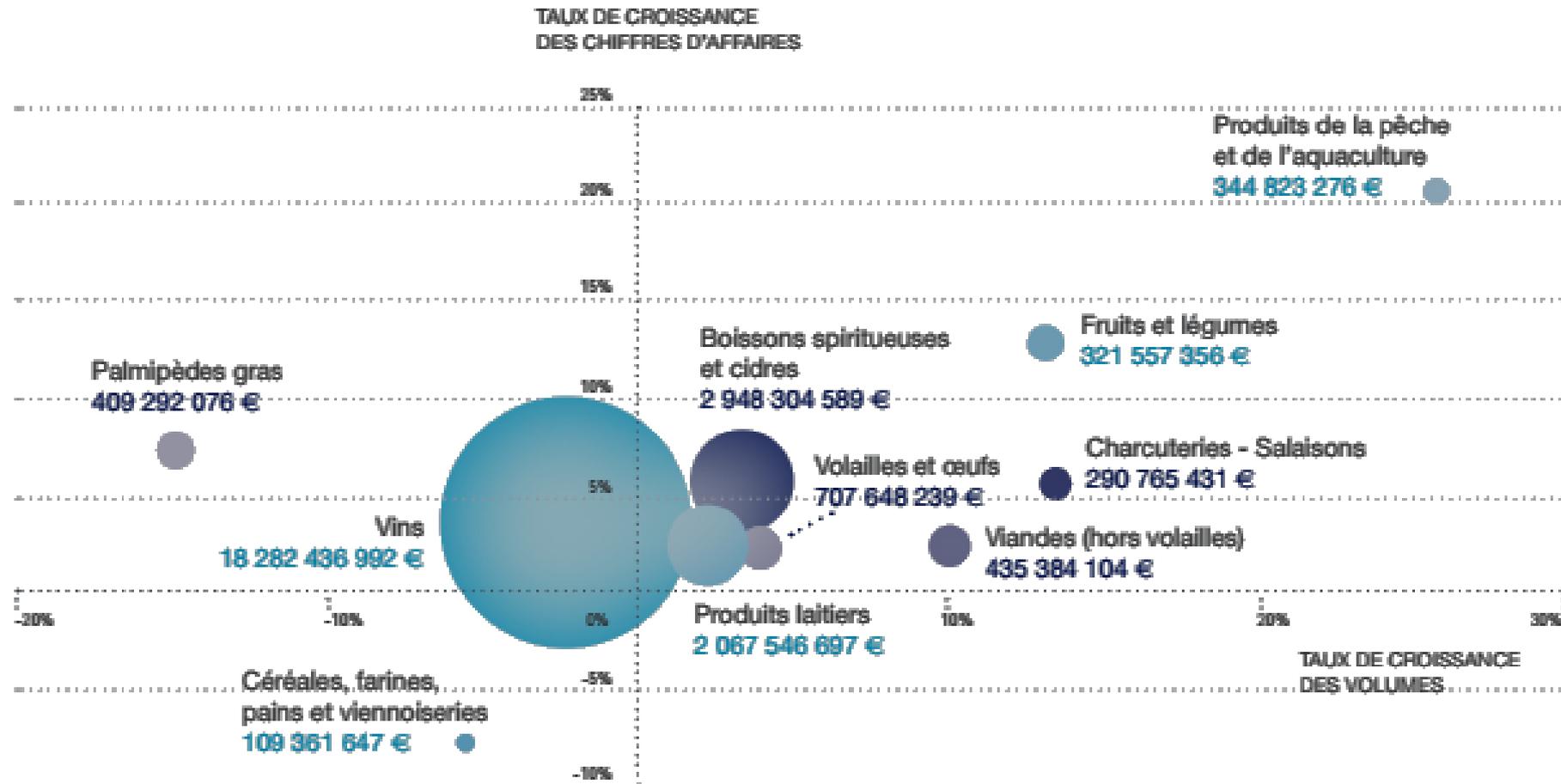
**32 264** producteurs  
**10 600** transformateurs  
**4 017** distributeurs  
**223** importateurs

••• **3,4%** de la  
production alimentaire  
commercialisée\*

••• **4,2**  
milliard d'euros\*\*  
(+22,1% / 2015)

# Les données économiques des SIQO

Source : Chiffres-clés 2016, INAO



## LÉGENDE

Nom de la catégorie

Chiffres d'affaires HT (estimation 2016)

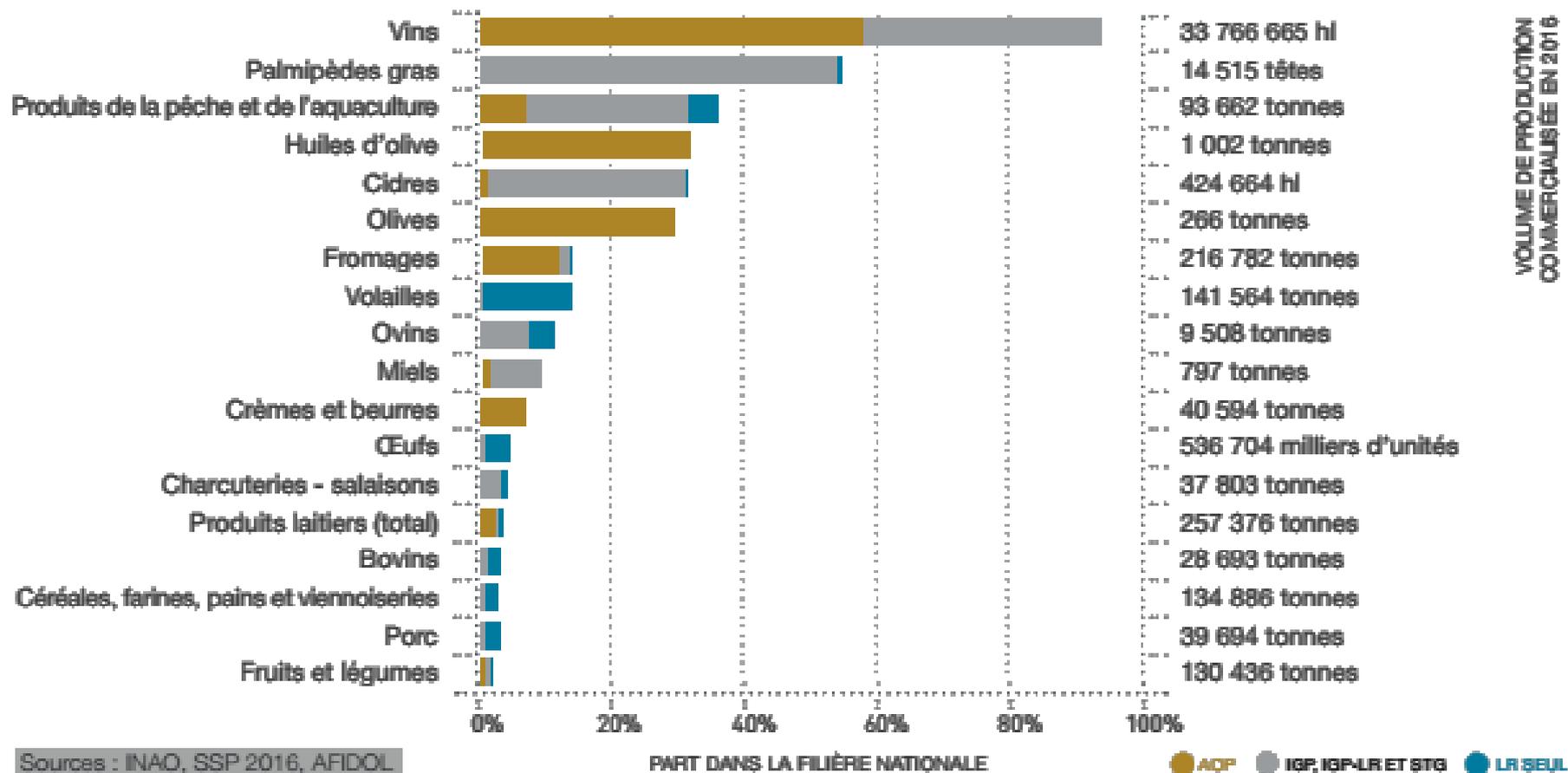
## TAILLE DES BULLES

Chiffres d'affaires HT (estimation 2016)



# Les données économiques des SIQO

Source : Chiffres-clés 2016, INAO



# Bien analyser les enjeux SIQO sur mon territoire



## Protection du foncier (au sens strict)

Concerne directement les productions dont l'origine des matières premières est garantie : toutes les AO par définition ainsi que certaines IG, même si indirectement une majorité de SIQO est concernée.

Principe fondamental : le terroir est **irremplaçable et immuable**.



## Protection des conditions de production

Concerne a priori tout SIQO bien que les SIQO dont l'origine des matières premières est garantie y soient plus sensibles. Vise aussi les atteintes à l'environnement.

Repose sur la nécessité de satisfaire à un cahier des charges.

## Protection des filières et des exploitations (pérennité)

Concerne tout SIQO, de la production des matières premières à leur transformation.

Renvoie à la capacité d'un territoire à produire de manière durable des SIQO, intègre la réalité économique des opérateurs (contraintes, développement, viabilité).

## Protection de l'image

Concerne tout SIQO, mais prioritairement les AO, IG et AB.

Renvoie à la complexité de la perception d'un produit par le consommateur.

# L'AOP est liée à son paysage : ex. du « Maroilles » »



# SIQO : paysages et image



# SIQO : paysages et image



# SIQO : paysages et image



 EDF

*Marché des producteurs locaux*

organisé par la centrale de Cattenom  
en partenariat avec la CCCE 

Parking de la retenue du Mirgenbach à Cattenom  
**Dimanche 27 mai 2018 - 10h à 18h**

Dégustation  
et restauration  
sur place

Renseignements :  
☎ 03.82.51.70.41  
@ com-cattenom@edf.fr

De nombreuses activités seront proposées par nos partenaires



© Graphix, Harnette • Ne pas jeter sur la voie publique !

# Ressources pour les diagnostics

L'INAO est l'organisme chargé par le Ministère de l'Agriculture de diffuser l'information relative aux aires délimitées.

- Site internet [inao.gouv.fr](http://inao.gouv.fr) : accès via les fiches produit aux cahiers des charges, aux aires géographiques, aux contacts (ODG; site INAO)...
- En complément, et pour les IGP notamment, le site DOOR Europa : <http://ec.europa.eu/agriculture/quality/door/list.html?locale=fr>
- [geoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr) et [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr) : diffusion des délimitations parcellaires AOC viticoles
- L'information en mairies... pour l'instant
- L'information auprès des ODG (Organismes de Défense et de Gestion)
- Sites INAO : Colmar et Épernay pour la DT Nord-Est : [inao-site@inao.gouv.fr](mailto:inao-site@inao.gouv.fr) 03.89.20.16.80 – 03.26.55.95.00

L'INAO contribue aux observatoires économiques régionaux (contacts CR) en fournissant notamment les données des opérateurs habilités.

**Merci de votre attention !**

**Yves Wertenberg**

Ingénieur territorial  
chargé de la protection des terroirs et de la délimitation

**Délégation Territoriale Nord-Est  
Site de Colmar**

**12 avenue de la Foire aux Vins 68000 COLMAR  
03.89.20.16.80 - [inao-colmar@inao.gouv.fr](mailto:inao-colmar@inao.gouv.fr)**